

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

### PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt, le deux du mois de juillet à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué le 26 juin 2020 s'est réuni en session ordinaire, salle Trianon à Vieillevigne, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET

ABSENTS et EXCUSÉS : -

Madame le MAIRE explique que la séance commence avec quelques minutes de retard en raison de la prise des photographies officielles.

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint.

Évelyne RAULET est désignée secrétaire de séance.

Le CR et le PV des débats du conseil municipal du 11 juin 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Madame LE MAIRE passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour

#### **1 - Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)**

Madame le MAIRE explique que la Commission communale des impôts directs est présidée par le maire ou son représentant et composée de contribuables de la commune. Son rôle est d'évaluer la cohérence des évolutions fiscales proposées par les Services de l'Etat.

Pour établir sa composition, la commune doit proposer 32 noms à la Direction Générale des Finances, qui en retiendra 16 (8 titulaires et 8 suppléants). Madame le MAIRE donne lecture des conditions nécessaires pour être commissaire à la CCID.

La liste des noms proposés comporte des contribuables ayant déjà été membres de la Commission, des anciens élus, des personnes impliquées dans les associations locales, avec une bonne connaissance du territoire.

Question adoptée avec :

24 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, André LEBRETON, Sylvain MOULET, 1 voix CONTRE d'Evelyne RAULET, 2 ABSTENTIONS de Marie-Reine LANGLOIS et Joël PHELIPPON.

## **2- Désignation de délégués dans les différents organismes extérieurs**

Madame le MAIRE explique qu'il convient de désigner des représentants du Conseil municipal dans des organismes extérieurs. D'autres organisme sont susceptibles d'adresser une demande de représentation ultérieurement. Également, Madame le MAIRE rappelle que lors d'une ou des séances ultérieures il conviendra de désigner des représentants au sein des instances intercommunales.

Madame le MAIRE procède à la présentation de chaque sollicitation et le Conseil municipal procède à la proposition du ou des représentants nécessaires :

### SEMES

Madame le MAIRE explique que la mairie travaille régulièrement avec l'association d'insertion par le travail Sèvre et Maine Emploi Solidarité (SEMES). L'association sollicite à la mairie de nommer un élu pour le Conseil d'administration.

Il est proposé comme titulaire l'Adjoint dont la délégation concerne cette compétence et comme suppléant un élu volontaire.

- Titulaire : Marie-Françoise VALIN
- Suppléante : Marie-Reine LANGLOIS

### MISSION LOCALE DU VIGNOBLE NANTAIS

Madame le MAIRE présente les compétence de l'organisme qui œuvre pour l'emploi des jeunes 16-25 ans

Il est proposé comme titulaire l'Adjoint dont la délégation concerne cette compétence et comme suppléant un élu volontaire.

- Titulaire : Christian JABIER
- Suppléant : Joël PHELIPPON

### CLIC Vallée de Clisson Sèvre et Maine

Accompagnement des plus de 60 ans et leurs familles

Il est proposé comme titulaire l'Adjoint dont la délégation concerne cette compétence et comme suppléant un élu volontaire.

- Titulaire : Marie-Françoise VALIN
- Suppléant : Marie-Reine LANGLOIS

### FDGDON (POLLENIZ)

Lutte contre les nuisibles

Il est proposé comme titulaire un élu agriculteur en activité et comme suppléant un élu volontaire

Titulaire : Bruno JAUNET

Suppléant : André LEBRETON

## SYDELA

Syndicat départemental d'énergie de Loire Atlantique

Il est proposé comme titulaires l'Adjoint et le Conseiller délégué qui suivent la délégation et comme Suppléants des élus volontaires des Commissions Voirie et Bâtiments

- Titulaires : Martial RICHARD – Damien MECHINEAU
- Suppléants : André LEBRETON – Joël PHELIPPON

## Loire Atlantique Développement/CAUE44

Agence de conseil en aménagement du territoire et architecture/urbanisme de Loire Atlantique

Il est proposé comme représentante Catherine MORCEL, qui était déjà représentante auprès de l'organisme  
Titulaire : Catherine MORCEL

Question adoptée à l'unanimité

### **3- Désignation d'un représentant au sein du conseil d'école**

Madame le MAIRE explique que le Conseil d'Ecole se réunit une fois par trimestre. Le directeur de l'établissement peut également convoquer des Conseils extraordinaires si nécessaire.

Dans la même logique de bon suivi des thématiques, il est proposé la désignation de l'Adjoint aux Affaires Scolaires Christian JABIER.

Evelyne RAULET demande si la désignation a été vue en Commission

Christian JABIER précise que ce point n'a pas été abordé lors de la dernière réunion, qui était la séance d'installation de la Commission.

Titulaire : Christian JABIER

Question adoptée avec :

23 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Sylvain MOULET, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS de Marie-Reine LANGLOIS, André LEBRETON, Joël PHELIPPON et Evelyne RAULET

### **4- Désignation du correspondant Défense**

Madame le MAIRE explique que le correspondant Défense relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de sa commune

Il est proposé la désignation de Vincent de VAUCRESSON

Titulaire : Vincent de VAUCRESSON

Question adoptée à l'unanimité

## **5 - Désignation d'un élu référent Conseil en Energie Partagée (CEP)**

Madame le MAIRE explique que la commune est adhérente au service de Conseil en énergie partagé proposé par le Pays du Vignoble Nantais. Cette adhésion permet de bénéficier de conseils en économie d'énergie lors des projets de rénovation des bâtiments municipaux. Le conseiller en énergie est déjà intervenu par exemple lors de la rénovation du Centre technique municipal, et sera également associé au projet de réhabilitation de la salle des sports en cours.

Il est proposé de désigner comme représentante au CEP Sophie PACE, Conseillère déléguée à l'Environnement-Cadre de Vie – Développement durable

Joël PHELIPPON indique que les élus n'ont pas reçu le texte de la Convention d'adhésion au CEP

Madame le MAIRE précise que l'adhésion à l'organisme a déjà été approuvée par le Conseil municipal, et que cette délibération intervient seulement pour nommer un représentant au sein du nouveau conseil.

André LEBRETON demande si le conseiller en énergie interviendra pour la rénovation des services techniques

Madame le MAIRE confirme qu'en effet il a déjà conseillé la commune dans cette rénovation, au début du projet.

Question adoptée avec :

24 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, André LEBRETON, Sylvain MOULET, 0 voix CONTRE, 3 ABSTENTIONS de Marie-Reine LANGLOIS, Joël PHELIPPON et Evelyne RAULET

## **6 - Convention d'objectifs et de financement CAF44 – Halte-garderie "la Maison de Camille"**

Madame le MAIRE précise que la Convention avec la CAF44 a été examinée par la Commission Affaires Scolaires – Enfance – Jeunesse.

Christian JABIER explique que la signature de cette convention permet le financement de la Halte-Garderie par la CAF. La Convention proposée s'applique sur les 4 ans à venir. Les financements concernent la PSU (Prestation de service unique) mais également le Bonus inclusion handicap et le Bonus mixité sociale.

L'ensemble des chiffres a été présenté à la Commission par la directrice de la structure

André LEBRETON demande combien de places d'accueil sont proposées par la Halte

Christian JABIER précise que la structure propose 12 places, avec possibilité de monter à 14 en cas de besoin. Cette capacité d'accueil est de 12 enfants accueillis en simultanément, ce qui veut dire qu'il peut y avoir davantage d'enfants inscrits.

Question adoptée à l'unanimité

## 7 - Attribution d'une prime exceptionnelle pour les agents exposés au risque sanitaire lié au COVID 19

Madame le MAIRE rappelle que le décret 2020-570 autorise les collectivités locales à verser une prime exceptionnelle en lien avec la crise sanitaire du COVID 19. Cette prime n'a pas de caractère obligatoire, c'est un choix de la collectivité.

Madame le MAIRE explique que pendant la période de confinement, certains personnels ont été placés en ASA (Autorisation spéciale d'absence) ou en télétravail, tandis que d'autres ont assuré leur travail en présentiel.

La prime COVID tient donc compte de cette différence de situation : il est proposé d'accorder une prime modulée en fonction des jours de travail présentiel des agents. Un montant majoré est proposé pour les agents ayant travaillé en présentiel dans des missions de ménage/entretien ou dans des établissements restés ouverts au public (écoles).

La période retenue pour le calcul va du 16 mars 2020 au 10 mai 2020.

Joël PHELIPPON indique que pour lui une personne à l'Accueil est plus exposée et mérite une prime de 1 000 €.

Evelyne RAULET indique que pour elle tout le monde devrait avoir la même prime.

Sylvain MOULET demande pourquoi il n'a pas été accordé le taux de 1 000 €, le plus élevé du décret.

Madame le MAIRE précise que le personnel d'accueil percevra la prime, mais avec le montant non majoré étant donné que la mairie a été fermée au public pendant la période concernée. Elle explique que dans son analyse, le taux maximum de 1 000 € proposé dans le décret est à appliquer au personnel de la fonction hospitalière, par essence la plus exposée au risque. Pour les agents de la collectivité les deux autres taux ont été retenus.

Madame le MAIRE explique qu'elle a fait le choix de proposer de verser cette prime aux agents, malgré son caractère facultatif. Cependant, il est opportun de la moduler en fonction des différentes situations.

Nicolas GILLIER dit qu'en effet la prime vient récompenser les agents qui ont maintenu un travail en présentiel pendant le confinement, et qu'il paraît logique de ne pas verser la même chose aux agents qui sont venus travailler, par rapport à ceux qui ont dû rester chez eux.

Evelyne RAULET confirme que la présence des agents a permis d'assurer la continuité du service public

Sophie PACE souligne que le décret propose des taux différents pour pouvoir appliquer une modulation.

Morgane BONNET indique que la prime paraît équilibrée et récompense les agents qui ont été exposés au risque sanitaire, c'est une bonne chose.

Question adoptée avec :

22 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD 0 voix CONTRE, 5 ABSTENTIONS de Marie-Reine LANGLOIS, André LEBRETON, Joël PHELIPPON, Evelyne RAULET et Sylvain MOULET.

### **8 - Création de 3 postes d'Adjoints d'animation**

Madame le MAIRE explique que les créations de poste correspondent à la titularisation de contractuels, et qu'il ne s'agit pas de nouveaux agents.

Question adoptée à l'unanimité

### **9 - Création de 3 postes d'Adjoints techniques**

Madame le MAIRE explique qu'il s'agit de la titularisation de trois agents en poste sur des missions d'entretien des bâtiments.

Question adoptée à l'unanimité

### **10 - Gratification d'un stage de l'enseignement supérieur**

Madame le MAIRE explique que la Halte-Garderie va accueillir une stagiaire préparant le diplôme d'Educatrice de Jeunes Enfants pendant 23 semaines.

Sylvain MOULET indique que la gratification de 591 € par mois ne permet pas de vivre.

Madame le MAIRE dit qu'en effet il ne s'agit pas d'un salaire mais d'une gratification dans le cadre de la préparation de son diplôme.

Sophie PACE précise que le montant est conforme à la législation. La stagiaire accueillie ne va pas réaliser le travail d'un agent diplômé mais va apprendre tout au long du stage ce qui lui permettra d'obtenir son diplôme.

Morgane BONNET confirme que quand on fait une formation on sait qu'on ne va pas percevoir un salaire complet avant d'avoir obtenu le diplôme.

Joël PHELIPPON demande si la halte-garderie dispose du personnel qualifié nécessaire pour accueillir cette stagiaire.

Christian JABIER confirme que deux agents de qualité travaillent à la Halte et que la directrice de la structure est parfaitement qualifiée pour l'accueil de ce type de stage. Il se félicite que les élus et les agents soient d'accord pour continuer d'accueillir des stagiaires et de participer ainsi à la formation des jeunes.

Question adoptée avec :

22 voix POUR de Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Martial RICHARD, Catherine MORCEL, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent DE VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène MOUILLARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD 0 voix CONTRE, 5 ABSTENTIONS de Marie-Reine LANGLOIS, André LEBRETON, Joël PHELIPPON, Evelyne RAULET et Sylvain MOULET.

## **11- Capture et accueil en fourrière des animaux errants**

Madame le MAIRE présente les termes de la Convention proposée avec Le Hameau Canin pour la capture et l'accueil des animaux errants et/ou dangereux. Pour information, elle indique qu'en 2019 le frais de capture ont représenté un montant de 528 € TTC.

Nicolas GILLIER observe que l'entreprise prestataire se situe dans le département 49 et demande s'il n'est pas possible de conventionner avec un prestataire plus proche.

Daniel BONNET répond que les entreprises proposant ce service ne sont pas nombreuses, et qu'aucun prestataire plus proche n'a été trouvé. Il confirme que malgré la distance ils sont très réactifs.

Question adoptée à l'unanimité

## **12- Décisions prises au titre des délégations du Maire**

Madame le MAIRE donne lecture des décisions prises au titre de ses délégations.

Sylvain MOULET indique avoir été sollicité par une entreprise de pompes funèbres de la commune parce qu'elle n'a pas été consultée pour le marché cimetière.

Madame le MAIRE explique qu'il s'agit d'un marché très spécifique, qui ne concerne pas les inhumations mais la mise en place et le suivi de la procédure juridique et administrative d'identification et de remise à disposition de la commune des concessions en état d'abandon.

Daniel BONNET indique qu'il s'agit d'une procédure juridique très réglementée et que seulement certaines entreprises spécialisées en France proposent cette prestation.

## **Questions diverses**

### Règlement intérieur du Conseil municipal

Madame LE MAIRE communique le calendrier d'élaboration du règlement intérieur :

- Septembre : Bureau municipal
- Octobre : Information aux représentants des groupes
- Novembre : délibération du Conseil municipal

### Accès à la mairie

Au mois de septembre tous les élus se verront remettre une clé leur permettant l'accès à la mairie pendant les heures de fermeture pour récupérer leur courrier.

### Visite des bâtiments communaux

Une visite des bâtiments communaux à destination des élus est organisée le samedi 5 septembre à partir de 8h30

### Listing Coordonnées Elus

La diffusion d'un listing avec les coordonnées (adresses, numéros de tél, mail) des élus à l'ensemble des membres du Conseil municipal est validée, sans opposition d'aucun conseiller.

Madame le MAIRE déclare la séance terminée.